



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 28/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 04/07/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4734, en Lettres modernes, de la composante CLA- Centre de Linguistique Appliquée est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CALINON	ANNE-SOPHIE	MCF	7
M.	JOUFFROY	OLIVIER	MCF	14
Mme	MEDINA	CECILE	MCF	7
Mme	SULTAN	YAELE	CERTIFIE	2
M.	TABERNERO	CARLOS	CERTIFIE	2
Mme	VENTURA	PAULA	CERTIFIE	62
M.	VERMEERSCH	FREDERIC	CERTIFIE	2
Mme	WISSNER	INKA	MCF	7

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 13/10/2023

La présidente de l'université,



Marie-Christine WORONOFF